

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

↳ MARDI 13 AVRIL 2021 à 20 H 00

## ORDRE DU JOUR

- ⊗ Désignation du secrétaire de séance.
- ⊗ Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021.

### ➤ DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**2021\_13\_04\_1** → Séance à Huis-clos en raison de l'état d'urgence sanitaire.

*Présentation par le Département des travaux de réalisation de la piste cyclable sur le RD 940 du rond-point du Bon Air à la rue Saint Exupéry.*

### ➤ SERVICE RESSOURCES

**2021\_13\_04\_2** → Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget général de la Ville et Budgets annexes.

**2021\_13\_04\_3** → Compte de gestion du comptable public - Budget général de la Ville et budgets annexes - Adéquation avec le Compte Administratif 2020 de l'ordonnateur.

**2021\_13\_04\_4** → Approbation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 - Décisions d'affectation de ces résultats.

**2021\_13\_04\_5** → Vote du Budget Primitif 2021 - Budget général et budgets annexes - Rapport de l'administration municipale.

**2021\_13\_04\_6** → Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales 2021.

**2021\_13\_04\_7** → Subventions aux associations – Exercice 2021.

**2021\_13\_04\_8** → Subvention de fonctionnement aux associations - Convention générale 2021.

**2021\_13\_04\_9** → Surveillance de la zone de baignade – Convention de mise à disposition de personnels formés par la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour la saison estivale 2021 – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

**2021\_13\_04\_10** → Recrutement de personnels saisonniers (M.N.S.) durant la saison estivale 2021.

**2021\_13\_04\_11** → Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant.

**2021\_13\_04\_12** → Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

**2021\_13\_04\_13** → Garantie communale - Réaménagement de la dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantie d'emprunt.

### ➤ **SERVICES TECHNIQUES**

**2021\_13\_04\_14** → Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

**2021\_13\_04\_15** → Lieudit la Ronville – Nouvelle dénomination.

### ➤ **SERVICE URBANISME ET FONCIER**

**2021\_13\_04\_16** → Site Patrimonial Remarquable (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) – Convention de partenariat entre la ville de Wimereux et la Fondation du patrimoine.

### ➤ **SERVICE PETITE ENFANCE**

**2021\_13\_04\_17** → Multi-accueil Nougatine – Médecin vacataire – Désignation pour l'année 2021. .../...  
.../...

### ➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**2021\_13\_04\_18** → Eglise Immaculée Conception – Deuxième phase de la restauration – Approbation du projet – Demande de subventions.

**2021\_13\_04\_19** → Espace Kevin Vérove – Approbation du projet – Demande de subvention auprès du Conseil Régional.

## **- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE -**

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_1 : SEANCE A HUIS-CLOS EN RAISON DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.**

Au vu des circonstances sanitaires liées à la propagation du virus Covid-19, Monsieur le Maire propose de tenir la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021 à Huis-Clos.

### **DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES.**

Les documents (*délibérations, compte administratif de la Ville ainsi que les budgets annexes*) sont joints au dossier.

### **DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_3 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET GENERAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'ORDONNATEUR.**

Le compte de gestion du comptable public est en adéquation avec le Compte Administratif 2020 de l'ordonnateur. Les documents sont joints au dossier.

### **DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_4 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS.**

Il s'agira de décider de l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 sur le Budget Primitif 2021 de la Ville et des budgets annexes.

### **DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

Les Budgets Primitifs de la Ville ainsi que les budgets annexes sont joints au dossier. Le budget général de la Ville s'élève à 13 835 282,19 € en section de fonctionnement et à 9 309 216,84 € en section d'investissement.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_6 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES 2021.**

Cette délibération a pour but d'adopter le produit fiscal attendu pour les deux taxes locales directes et de fixer les taux d'imposition 2021.

Ceux-ci sont inchangés à 42.85 % pour le foncier bâti et 87.27 % pour le foncier non bâti.

.../...

.../...

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire afin d'attribuer les subventions des diverses associations pour l'année 2021 pour un montant total de 696 538,50 €. Il est à noter que seuls les dossiers complets sont mis à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_8 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION GENERALE 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses budgets, la ville de Wimereux subventionne une association pour un montant supérieur à 23 000.00 € (*vingt-trois mille euros*), ce qui nécessite de conventionner avec elle. Il s'agit du Centre SocioCultuel « Audrey Bartier » pour un montant de 334 000.00 € (*trois cent trente-quatre mille euros*).

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_9 : SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINNADE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS FORMES PAR LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

Pour la saison estivale 2021, la ville de Wimereux renouvelle la convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer par laquelle elle précise les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance de la plage.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_10 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS (M.N.S.) DURANT LA SAISON ESTIVALE 2021.**

Pour la saison estivale 2021, la ville de Wimereux va recruter un chef de poste, un adjoint au chef de poste et six sauveteurs qualifiés en qualité de contractuels pour assurer des missions de surveillance de la plage et des baignades, au Poste de Secours de la Digue Promenade de la Commune.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_11 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT.**

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les Communes. Aussi, il sera demandé au Conseil Municipal la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 5 000 € (*cinq mille euros*), dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme naissant référencé TA N° 2002988-1.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_12 : REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT.**

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a constitué une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 1 500 € (*mille cinq cent euros*), dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme naissant référencé TA N° 1604982-1.

Depuis, la Ville a gagné en 1<sup>ère</sup> instance devant le Tribunal Administratif, ainsi qu'en appel devant la Cour d'Appel de Douai. Il s'agit dès lors de reprendre cette provision.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_13 : GARANTIE COMMUNALE - REAMENAGEMENT DE LA DETTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET GARANTIE D'EMPRUNT.**

Par délibération N° 7 du 19 février 2009, le Conseil Municipal a apporté la garantie de la Ville pour un emprunt réalisé par la Société Flandre Opale Habitat. Celle-ci l'ayant renégrécié auprès de la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Municipal sera appelé à de nouveau apporter sa garantie.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_14 : APPROBATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.**

Dans le cadre de la défense incendie, la Commune a pour obligation d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Celui-ci va dresser un diagnostic de l'état de l'existant de la défense incendie, les besoins de ressources en eau pour la défense incendie, les évolutions prévisibles des risques vis-à-vis de la protection contre l'incendie. Il établit un programme d'actions permettant à la commune de planifier les travaux d'équipement de complément ou de renforcement de la défense incendie. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_15 : LIEUDIT LA RONVILLE – NOUVELLE DENOMINATION.**

Le lieudit « la Ronville » n'a pas de dénomination de rue officiellement reconnue à ce jour. Cela entraîne des problèmes de distribution du courrier, de livraisons... aux riverains. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la proposition émise par Monsieur le Maire, à savoir « route de la Ronville ».

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_16 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE) – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler pour l'année 2021, la convention de partenariat entre la ville de Wimereux et la Fondation du patrimoine, au titre du Site Patrimonial Remarquable. L'objectif est d'inciter et accompagner les propriétaires privés, publics et associatifs dans la conservation et la restauration de leur patrimoine. La Fondation du patrimoine attribue, aux dossiers de propriétaires d'immeubles privés, un label qui autorise une déduction fiscale du revenu imposable. Elle a par ailleurs l'obligation légale d'apporter une subvention de 2% minimum du montant des travaux (T.T.C.).

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_17 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE – MEDECIN VACATAIRE – DESIGNATION POUR L'ANNEE 2021.**

Conformément au décret N° 2010-613 du 07 juin 2010 – art R. 2324-39, pour les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, chaque structure petite enfance doit bénéficier du concours d'un médecin pédiatre pour donner un avis sur les admissions, assurer les visites d'accueil des enfants de moins de 4 mois, être consulté en cas de maladie contagieuse d'un enfant ou du personnel, assurer un suivi préventif des enfants, veiller à l'application des mesures d'hygiène générale ou particulière (épidémie), rédiger les protocoles de soins et assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_18 : EGLISE IMMACULEE CONCEPTION – DEUXIEME PHASE DE LA RESTAURATION – APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

En partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Association des Amis de l'Eglise et la Fondation du patrimoine, la Ville vient de terminer la première étape de la rénovation de l'Eglise Immaculée Conception. Il s'agit de démarrer la seconde tranche qui concernera les couvertures basses et façades hautes de la nef, pour un montant estimé à 540.000 € H.T. Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le projet et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les contributeurs publics (Etat, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais...) et privés (via la Fondation du patrimoine).

**DELIBERATION N° 2021\_13\_04\_19 : ESPACE KEVIN VEROVE – APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL.**

Parallèlement aux opérations de renaturation de la Forêt des Enfants, et conformément aux attentes exprimées par les familles riveraines, l'Espace Kevin Verove, situé rue Lamartine, va faire l'objet d'un nouvel aménagement. Celui-ci consiste en la création d'un espace de loisir fermé (du type city stade), d'un parcours sportif de plein air. De même, afin de limiter la vitesse, la rue Lamartine verra la pose de ralentisseurs et le site, enfin, sera sécurisé avec des caméras de vidéo protection. Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le projet et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les contributeurs publics (Etat, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais...).